

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Bromatrol Bait Blocks

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 52/14/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0006345-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	19
6. Autres informations	19

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Bromatrol Bait Blocks
Sakarat B Blok
Bromag B Blok

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation	52/14/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0006345-0000	
Date de l'autorisation	02/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	08/05/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane Industrial Estate GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 28002 Kolin République tchèque
Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Liphatech S.A.S
Adresse du fabricant	Bonnel-BP3 47480 Pont-du-casse France
Emplacement des sites de fabrication	AlzChem Trostberg GmbH, Chemiepark Trostberg Dr-Albert-Frank-Strasse 32 83308 Trostberg Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée --.</p>
--------------------------	---

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver peau soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation 1 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux professionnels formés – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles|Exemple: rongeurs
Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Mus musculus-House mouse-Juveniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Intérieur
Intérieur

Méthode(s) d'application

En boites d'appâts -
Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés

	<p>- Points d'appâtage couverts et protégés</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - 0 -</p> <p>Souris Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel qualifié</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>7 plateau de 48 blocs x 10g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.36 kg). 10 plateau de 12 blocs x 60g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (7.2 kg). 8 plateau de 9 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 1 plateau de 72 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 7 plateau de 9 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.15 kg). 5 plateau de 12 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3 kg).</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de réinfestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation 2 – Souris et/ou rats – Usage réservé aux professionnels formés – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-House mouse-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés. - Points d'appâtage couverts et protégés. - Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier - 50g dans le terrier - 0 - Souris Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres

	Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier - 50g dans le terrier.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	7 plateau de 48 blocs x 10g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.36 kg). 10 plateau de 12 blocs x 60g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (7.2 kg). 8 plateau de 9 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 1 plateau de 72 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 7 plateau de 9 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.15 kg). 5 plateau de 12 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3 kg).

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer les appâts présent dans les points d'appâtage qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Retirer le produit restant au terme de la période de traitement [sauf en ce qui concerne l'utilisation directe du produit dans les terriers]
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux (par exemple. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation), s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Utilisation 3 – Rats – Usage réservé aux professionnels formés – égouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	
	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Autre Égouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appâts prêts à l'emploi à utiliser dans les points d'appâtage inviolables - Points d'appâtage couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Rattus norvegicus (Brown rat) : Jusqu'à 240g par bouche d'égout. - 0 - Rats jusqu'à 240g par bouche d'égout
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	7 plateau de 48 blocs x 10g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.36 kg). 10 plateau de 12 blocs x 60g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (7.2 kg). 8 plateau de 9 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 1 plateau de 72 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg). 7 plateau de 9 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.15 kg). 5 plateau de 12 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3 kg).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peut inclure un saignement du nez et des gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses et du sang présent dans les fèces ou l'urine.
- Antidote: Vitamine K1 administrée uniquement par le personnel médical / vétérinaire.
- En cas d':
- Exposition cutanée, laver la peau avec de l'eau puis avec de l'eau et du savon.
- Exposition des yeux, rincer les yeux à l'aide d'un liquide nettoyant pour les yeux ou de l'eau, garder les paupières ouvertes durant au moins 10 minutes.
- Exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne provoquer pas de vomissements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et montrer lui le contenant ou l'étiquette du produit.
- Les stations d'appâtage doivent être étiquetées avec les informations suivantes: "ne pas déplacer ou ouvrir"; "contient un rodenticide"
"nom du produit ou numéro d'autorisation", "substance (s) active (s)" et "en cas d'accident, appeler un centre antipoison "[8002-5500].
- Dangereux pour la faune

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de

ferme
- Durée de conservation: 2 ans

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Utilisation 4 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux utilisateurs professionnels – Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs
Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Intérieur
Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés

Taux et fréquences d'application

Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - 0 -

Souris
Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres
Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres
Rats
Forte infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres
Faible infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

7 plateau de 48 blocs x 10g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.36 kg).
10 plateau de 12 blocs x 60g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (7.2 kg).
8 plateau de 9 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg).
1 plateau de 72 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg).
7 plateau de 9 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.15 kg).
5 plateau de 12 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3 kg).

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Afin de réduire le risque d'intoxication secondaire, rechercher et éliminer les rongeurs morts à des intervalles réguliers pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés plus de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestation des rongeurs ou de surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations présentes sur le produit (étiquette et / ou notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels").
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou notice) doit clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin du traitement (c'est-à-dire que l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil auprès du fournisseur du produit ou appelez le service de lutte antiparasitaire.
- Ne pas laver les stations d'appât avec de l'eau entre les applications.

- Éliminer les rongeurs morts conformément aux exigences locales.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Utilisation 5 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux utilisateurs professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles Exemple: rongeurs Mus musculus-House mouse-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des batiments

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés

Taux et fréquences d'application

Appât: Mus musculus (souris domestiques) - Forte infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 20 g d'appât par point d'appâtage. Rattus norvegicus (rat brun) - Forte infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: Jusqu'à 240 g d'appât par point d'appâtage. - 0 -

Souris

Forte infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres

Faible infestation – jusqu'à 20 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres

Rats

Forte infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres

Faible infestation – jusqu'à 240 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

7 plateau de 48 blocs x 10g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.36 kg).

10 plateau de 12 blocs x 60g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (7.2 kg).

8 plateau de 9 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg).

1 plateau de 72 blocs x 120g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (8.64 kg).

7 plateau de 9 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3.15 kg).

5 plateau de 12 blocs x 50g qui sont emballés dans des sacs en polyéthylène et dans une boîte en carton- basé (3 kg).

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts contre les conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placez les points d'appâtage dans les zones non-inondable.
- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intact et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme
- Durée de conservation: 2 ans



5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels formés :

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Les sites où l'appât est utilisé devraient être visités plus fréquemment que ceux où des boîtes à appât sécurisé sont employées.

Professionnels :

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Les sites où l'appât est utilisé devraient être visités plus fréquemment que ceux où des boîtes à appât sécurisé sont employées.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels formés:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement[sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale .

Professionnels :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et éliminer les rongeurs morts à intervalles réguliers pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestation des rongeurs ou de surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple " usage réservé aux utilisateurs professionnels").
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou notice) doit clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin de traitement (c'est-à-dire que l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appelez le service de lutte antiparasitaire.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

- Chaque point d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison » [+3270245245].

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de l'exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.